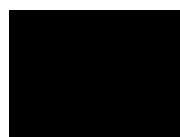


Motu Proprio: Le président de la CEF reçu par le Pape ce jeudi

Author : Summorum Pontificum

Categories : [Communiqué](#), [Divers summorum](#), [Documents](#), [En Une](#), [Informations](#), [Réflexions](#), [Summorum Pontificum](#)

Date : 21 avril 2022



le Président de la CEF, Mgr de Moulins-Beaufort, les vice-présidents, le secrétaire général étaient reçus par le Pape François.

Selon [Famille Chrétienne](#) (article en libre accès pour l'instant), le sujet du Motu Proprio a été évoqué ainsi que le dernier décret concernant la Fraternité Saint-Pierre mais aussi la question de la concélébration à la messe chismale.

Le pape a rappelé « *avec force* » que le décret exemptant les prêtres de la Fraternité sacerdotale Saint-Pierre (FSSP) des dispositions du *Motu proprio* était bien le sien. En février dernier, le pontife avait reçu deux responsables de cette fraternité et leur avait expliqué qu'elle n'était pas concernée par son *Motu proprio* de juillet 2021.

« *Il a beaucoup insisté sur le 2ème paragraphe* », indiquent les évêques. Celui-ci explique que les membres de la Fraternité Saint-Pierre n'ont la faculté de célébrer la messe et les sacrements selon le Missel de 1962 que dans leurs églises et oratoires propres.

Aux évêques français, le pape n'a par ailleurs pas parlé d'une possible extension du décret à d'autres instituts. Rappelant l'autorité de l'évêque dans l'évaluation des situations, le pape François a en outre insisté sur la nécessité que les tous les prêtres acceptent de concélébrer, au « *moins pour la messe chismale* ». Cette messe, qui a lieu durant le Semaine Sainte, est notamment l'occasion pour les prêtres de renouveler leurs promesses sacerdotales autour de l'évêque du lieu et de manifester l'unité de l'Église catholique.